PARIS BIOTECH SANTE

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901
Avec commissaire du gouvernement
Siège : 85 boulevard Saint Germain
75006 PARIS

PROCES VERBAL DE DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 08 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt cinq
Le huit juillet
A 19 heures 30

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur KAMINSKI, Président
Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par les membres présents

Étaient présents :

- Monsieur Edouard KAMINSKI, Président de Université Paris Cité, Président,
- Madame Pascale AUGE, Présidente du Directoire d'INSERM TRANSFERT, Vice-Présidente
- Monsieur Vincenzo ESPOSITO-VINZI, Directeur Général du groupe ESSEC, Trésorier
- Monsieur Romain SOUBEYRAN, Directeur Général de CENTRALESUPELEC, Secrétaire Général,
- Monsieur Nicolas CASTOLDI, Directeur délégué auprès du directeur général de l'AP-HP, AP-HP
- Monsieur Samuel GUIBAL, Délégué Régional Académique, DRARI IDF
- Monsieur Avner BAR-HEN, Délégué Régional Adjoint, DRARI IDF
- Monsieur Mikel MUNOZ, Cabinet GVA, Commissaire aux comptes (visioconférence)
- Madame Élise BASTIAN, Cabinet GMBA, Expert-Comptable
- Madame Sophie LOCHET, Chargée de Mission PARIS BIOTECH SANTE
- Madame Stéphanie LEFEBVRE, Directrice Adjointe PARIS BIOTECH SANTE

Monsieur le Président constate que tous les membres sont présents ou représentés, que l'Assemblée peut valablement délibérer et rappelle l'ordre du jour :

I. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 4 juillet 2024
II. Présentation du rapport moral et financier 2024
III. Approbation des comptes 2024 et quitus au conseil d'administration
IV. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024
V. Approbation des perspectives d'activité et du budget 2025
VI. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
VII. Délégation du Président à la Directrice : paiements inférieurs à 10 000€
VIII. Questions diverses

PREMIERE RESOLUTION

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 04 juillet 2024

L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 04 juillet 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au conseil d'administration

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral et financier 2024, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se soldant par un bénéfice de 1 036 € en intégralité au compte de report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Approbation du budget pour l'exercice 2025

L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve le budget pour l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer la société GVA Audit dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'Association sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

L'Assemblée Générale prend acte que l'Association n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 821-40, I, alinéa 3 du Code de commerce issu de l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la délégation du Président à la Directrice pour les paiements inférieurs à 10 000€.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

•∞•∞•∞•∞•

Monsieur Romain SOUBEYRAN
Secrétaire Général



Monsieur Edouard KAMINSKI
Président

